

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 9

Artikel: Deux mots sur la guerre de Rarogne (1414-1420) [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faisant suite à l'école primaire, et dans lesquelles, tout en continuant l'enseignement général, on donne l'arithmétique industrielle, la connaissance des matières premières, et surtout le dessin à vue et le dessin géométrique avec le travail manuel.

Par un semblable enseignement, non seulement on prépareraient les jeunes gens à l'apprentissage d'un métier, mais encore à l'industrie nouvelle. « Ils ne seraient plus, comme aujourd'hui, exposés à devenir des « hommes de peine », mais des ouvriers généraux. Dans la grande industrie, on pourrait, avec plus de facilité, les faire passer d'une branche du travail à une autre, au fur et à mesure que leur capacité s'affirmerait. Les principaux bénéficiaires seraient les ouvriers eux-mêmes qui, lorsqu'une industrie serait en souffrance pour une cause quelconque, pourraient se disperser sur les autres, même les plus diverses, au lieu de souffrir, comme aujourd'hui, des chômagés prolongés. »

En ce qui concerne spécialement le dessin, cette branche devrait être enseignée, d'abord au point de vue de la culture générale de l'enfant, puis au point de vue de son application à la vie pratique. La nature seule servira de modèle.

A l'école primaire, l'enseignement du dessin devra être donné par l'instituteur ou l'institutrice. Pour leur formation dans les cantons où cette branche n'a pas encore été introduite ou dont l'enseignement à l'école normale est négligé, il y a lieu d'établir des cours temporaires spéciaux.

A l'école normale, l'enseignement du dessin devra être confié à un spécialiste pédagogue, et l'école d'application annexée à l'école normale servira à la formation du futur maître, aussi bien dans l'enseignement du dessin que dans celui des autres branches scolaires.

Dans l'examen pour le brevet d'instituteur, le dessin doit être placé au nombre des branches les plus importantes et le brevet ne doit pas être délivré si le candidat échoue dans cette branche.

Dans la suite, l'inspection de l'enseignement du dessin devra être confiée à un spécialiste contrôlant la méthode suivie et les résultats acquis. Aux Etats-Unis, en Hollande, on a commencé ainsi.

(*A suivre.*)

DEUX MOTS SUR LA GUERRE DE RAROGNE (1414-1420)

(*Suite.*)

Après la convention passée devant la Soie, les hommes des dizains étaient rentrés dans leurs foyers, satisfaits d'avoir eu si facilement raison de leurs adversaires. Les Rarogne leur remettaient les domaines des de la Tour, l'évêque promettait

de consulter désormais les communes dans les affaires importantes et de tenir compte des vœux de la population. Que pouvaient-ils prétendre de plus ? On avait fait droit à leurs revendications. Les patriotes se félicitaient d'avoir terminé le différend, d'avoir rendu la paix au pays à peu de frais. Ils ne devaient pas tarder à revenir de leur illusion.

Le fier baron, auquel on avait imposé ces dures conditions, n'y avait souscrit que pour gagner du temps. Après le départ des paysans, il refusa de tenir ses engagements. On n'était donc pas plus avancé qu'avant le siège.

Furieux alors d'avoir été trompés, les Haut-Valaisans se mettent aussitôt en campagne. Ils cernent Beauregard, et, malgré la chaleur d'un brûlant été, ils poussent activement le siège. Ne faut-il pas en finir avec le parjure qui manquait ainsi à ses promesses et comptait tenir le pauvre peuple sous le joug de l'esclavage ?

En vain, Guischaard les avait prévenus en renforçant la garnison du manoir. Si les défenseurs mettaient le château à l'abri des coups des montagnards, la famine n'aurait-elle pas, à la fin, raison de leur résistance ? Les Rarogne le comprirent aisément. Se voyant dans l'impossibilité de faire face au danger, ils songèrent à demander le secours de l'étranger.

Comme les liens qui rattachaient le Valais à l'empire n'étaient pas encore complètement rompus, le prince-évêque restait le vassal de l'empereur. C'est donc à son suzerain qu'il recourut d'abord, avec d'autant plus d'assurance que le capitaine général avait servi la cause de Sigismond, lors de la descente de ce dernier en Italie. Les deux nobles persécutés députèrent vers Sa Majesté les frères Philippe et Francis d'Henigart, porteurs d'une lettre à la date du 23 août 1415. Les Rarogne y mettaient le souverain au courant de leur triste situation : leurs sujets révoltés ravageaient impunément les terres de l'église de Sion et les propriétés de leur famille. Dans leur fureur, les rebelles s'apprêtaient à consommer leur injustice. Daigne l'empereur entendre la prière de deux vassaux fidèles et de leur envoyer un prompt secours.

Mais Sigismond ne paraît pas avoir répondu à ce pressant appel. Le Concile œcuménique qui venait de s'ouvrir à Constance et les affaires de ses propres Etats l'empêchèrent de s'occuper des troubles de la vallée du Rhône.

Déçu dans son espérance, Guischaard s'adressa une seconde fois, mais inutilement, à Berne. Enfin, il prit une résolution désespérée, il implora l'aide de la Savoie. Amédée VIII, que l'empereur venait d'élire à la dignité ducale, accueillit sa demande avec empressement. Ne lui fournissait-elle pas une occasion d'intervenir en Valais et de réaliser enfin les projets de ses ancêtres sur ce pays ?

Le duc envoya aussitôt dans la vallée du Rhône de Challant, gouverneur du Chablais, avec une forte colonne d'arbalétriers.

Les châteaux de Tourbillon et de Majorie, qui appartenaient à l'évêque, furent temporairement occupés.

Mais l'imprudence du seigneur ne fit qu'exaspérer les patriotes. Sa démarche auprès d'une maison ennemie des Valaisans n'était-elle pas une trahison envers la patrie ? Les montagnards résolurent d'anéantir les espérances des Rarogne et jurèrent de mourir les armes à la main plutôt que d'accepter l'arbitrage d'un prince étranger. Ils pressèrent le siège de Beauregard qui dut se rendre. La foule se précipita dans les appartements, enleva tous les objets de prix et ne quitta le château qu'après y avoir mis le feu. On aperçut alors de tous les points du val d'Anniviers les flammes qui dévoraient ce fier manoir. Les assaillants avaient montré tant de haine et d'animosité dans la lutte qu'Amédée de Challant, craignant pour le Chablais, jugea prudent de quitter Sion.

Comment ne pas prévoir que les vainqueurs poursuivraient leurs succès et que tous leurs efforts se porteraient désormais contre la Soie ? Ce château, construit par l'évêque Landi, s'élevait sur une hauteur dominant la Morge, à la frontière du Valais épiscopal. Sa position inexpugnable, l'épaisseur de ses murailles, tout contribuait à donner à ce castel une importance considérable. A l'approche du danger, Guisnard fit à la hâte fortifier et approvisionner la Soie, et, après avoir confié à ses puissants remparts sa famille et ce qu'il avait de plus précieux, il intima à ses serviteurs l'ordre de se défendre à outrance. Pour lui, il ne les quittait que pour aller chercher du secours.

Le baron conserva au milieu des périls cette force d'âme qui caractérise les hommes d'élite. Dans les difficultés et les épreuves, il resta toujours maître de sa personne et ne désespéra pas d'attendrir enfin les Bernois par le récit de ses malheurs. Maintenant que la conquête de l'Argovie était terminée, n'avaient-ils pas le loisir d'entendre les plaintes de leur combourgeois ? Quel déchéance dans les affaires de ce seigneur ! Jadis, alors qu'il jouissait de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, il était venu à Berne briguer l'alliance de cette puissante République. Il retournait, mais en suppliant, sous le poids de l'infortune, dans cette ville qu'il avait autrefois émerveillée par son opulence. Les membres du gouvernement consentirent à l'entendre et réunirent le Haut Conseil pour aviser aux moyens de venir en aide aux Rarogne. (A suivre.)

L'enseignement ménager

Nous nous proposons de rendre compte du très remarquable travail de M^{me} Jean Brunhes, publié récemment dans le *Musée social*, sur l'enseignement ménager en Suisse, lorsqu'une ana-